

# Contrat Viande de Bœuf 2021

AMAP d'Aigrefeuille sur Maine

La ferme du Pâtis  
Deniaud Christophe  
21 Le Pâtis  
44190 St-Lumine de Clisson  
[deniaud.lepatis@free.fr](mailto:deniaud.lepatis@free.fr)

Ci-dessus dénommé le producteur

Et

Mme/M : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Adresse électronique : .....

Ci-dessus dénommé l'amapien-ne

Objet : le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de bœuf label rouge, en cours de certification bio.

## Les engagements du producteur :

Christophe a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en laissant son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il souhaite que les amapien(nes) prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches limousines.

Le producteur s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et lui-même.  
Le producteur s'engage à fournir de la viande de bœuf de son exploitation uniquement.

## Christophe Deniaud s'engage à nous fournir de la viande de bœuf aux conditions suivantes :

-par colis de 10kg de race limousine : 8 à 10 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 à 2 rôtis entre 700g et 1kg, 2 tournedos filet, 2 faux-filet, 2 à 3 entrecôtes et basses côtes (ou 1 côte de bœuf 1,2kg à 1,4kg), 2 sachets de bourguignon de 600 à 800g, 3 pot-au-feu avec os.

-par colis de 5kg de race limousine : 4 à 6 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti d'environ 800g, 1 tournedos filet, 1 faux-filet, 1 à 2 entrecôtes et basses côtes, 1 sachet de bourguignon de 600 à 800g, 2 pot-au-feu avec os.

Nb : **les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 25 grammes**, il n'y a plus de régulation à faire en fin d'année ; les colis de 5 kg ne sont jamais composés de côte de bœuf.

## Les engagements de l'amapien-ne :

-prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,  
-s'engager à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,  
-s'engager sur la commande indiquée ci-dessous,  
-s'assurer d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « **EARL du Pâtis** », à remettre avec le contrat auprès du référent ou dans la boîte à contrats.

Les dates exactes de livraisons vous seront communiquées par le bulletin 2 à 3 semaines avant celle-ci.

DATE	FIN FEVRIER- DEBUT MARS	JUIN	OCTOBRE
COLIS 5kg (69,00€ le colis)			
COLIS 10kg (128€ le colis)			

Soit un total de : .....€

Fait à : ..... Le : ..... En 2 exemplaires

L'Amapien-ne :

Le producteur :

Référents Amap contrat bœuf : Damien Merlet 02 40 80 91 37 mail : [lesmervid@gmail.com](mailto:lesmervid@gmail.com)  
Raymond Clavreul 02 40 97 20 87 mail : [r-clavreul@orange.fr](mailto:r-clavreul@orange.fr)